

À qui peut-on faire confiance dès lors qu'il s'agit d'argent ?

Daniel Pennac

C'est bien de cela qu'il s'agit ; d'argent, toujours d'argent, n'est-ce pas monsieur le ministre ? Alors vous avez décidé d'avancer masqué en portant l'idée d'une école de la confiance.

Mais votre école de la confiance commence par la suppression de 2600 postes d'enseignants dans les collèges et lycées, et 400 postes de personnels administratifs, alors, non merci monsieur le ministre, nous n'en voulons pas de votre école de la confiance.

Si l'école de la confiance, continue par la suppression du CNESCO, un conseil d'évaluation indépendant et forcément critique, remplacé par un conseil totalement à votre botte, alors non, monsieur le ministre, nous n'avons pas confiance. Si l'école de la confiance, c'est poursuivre votre réforme du bac et du lycée afin de mieux mettre en concurrence les lycées entre eux et les disciplines dans chaque lycée, alors, non, monsieur le Ministre, nous n'avons pas confiance dans cette école là. Et la grande majorité des personnels qui enseigne dans ces établissements, ne vous y trompez pas, monsieur le ministre, la grande majorité rejette vos réformes. Nous ne voulons pas de cette école de la confiance.

Nous n'avons pas confiance car nous avons bien compris que sous couvert de simplification ou de modernité, il fallait faire des économies, et vous en faites des

économies, monsieur le ministre, mais sur le dos des enseignants : blocage du point d'indice, report des mesures salariales du PPCR, corrections d'examen désormais non rémunérées, heures supplémentaires imposées pour pallier le manque d'enseignants, augmentation prévisible du nombre d'élèves par prof, et la liste est malheureusement longue.

C'est pourquoi la FSU et le SNES FSU, le 12 novembre 2018, exigent une politique éducative qui diminue les inégalités. Et ce n'est pas la vôtre, Monsieur le ministre, et ça vous pouvez nous faire confiance, nous l'avons tous bien compris.

Et vous pouvez faire confiance au SNES-FSU et au syndicats de la FSU, votre école de la confiance ne sera pas celle de l'intimidation, parce que nos collègues eux aussi ont confiance dans la capacité des militants et des syndiqués du SNES et de la FSU pour les défendre au quotidien sur leur lieu de travail, et pas seulement dans les beaux bureaux du ministère.

Ils vous le montreront en votant pour le SNES et la FSU entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, pour qu'enfin vous compreniez qu'une autre école est possible.

Christophe Girardin
Reims, le 18 octobre 2018

SOMMAIRE :

- P 1 : Édito.
- P 2 : Alerte effectif ; Aie confiance, aie confiance.
- P 3 : On a tous besoin d'une FSU plus forte.
- P 4 : Tout va bien ; Et en REP+ .
- P 5 : Et en REP+ (suite) ; Défendre son travail.
- P 6 : Profs Docs, en lutte ; Indispensables AED
- P 7 : CPE ; Non-titulaires.
- P 8 - P 9 : Candidats ; demande adhésion.
- P 10 : Composition et rôles CAP.
- P 11 : Guide pratique des élections.
- P 12 : Fin d'un scandale ; Agrégés, certifiés ; syndicalisme virtuel.
- P 13 : Élections CTA.
- P 14 : Lycée en marche ... arrière.
- P 15 : Il était une fois... la réforme des collèges
- P 16 : L'ESPE est mort, vive INSP ? ; Psy EN, CIO, la bataille continue.

DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Du 29 novembre au 6 décembre, choisissez bien vos élus.



Le SNES, pour agir ensemble



Au SNES-FSU, c'est avec vous, et dans votre établissement que nous sommes. C'est ça, le syndicalisme au quotidien.

Alerte effectifs !

Restons vigilants : depuis plusieurs années, des classes disparaissent dans la Marne, ainsi que des postes d'enseignants... Face à cette tendance inquiétante, le SNES-FSU se mobilise lors de toutes les instances départementales pour soutenir les collègues, qui, dans les établissements, se retrouvent face à des classes de 30 ou 31 élèves en collège, et jusqu'à 38 en lycée.

Le discours de l'Inspection académique de la Marne est, lui, toujours rassurant : « les situations de chaque établissement sont suivies avec attention, les collèges en éducation prioritaire bénéficient des conditions les plus favorables avec des classes à 25 élèves maximum. » Donc du côté « officiel », tout va bien !

Mais, en pratique, nous savons comme la réalité est nettement plus compliquée. Les difficultés sont nombreuses dans les classes surchargées. Plus on a d'élèves, moins on a de temps pour chacun d'entre eux, que ce soit en classe (prise de parole des élèves, accompagnement des difficultés...), lors de la correction de copies qui devient harassante, ou pour des rendez-vous avec les parents... Et c'est sans compter l'impossible exercice, dans ces conditions, de différenciation et d'inclusion nécessaires à la prise en charge (bénéfique quand elle est faite dans de bonnes conditions) d'élèves d'ULIS ou d'UPE2A, qui ne sont d'ailleurs pas comptés dans les effectifs des classes, mais seulement « pris en compte » : car ces élèves, que l'administration gestionnaire a du mal à faire rentrer dans les cases de ses tableaux, se surajoutent donc souvent, dans le réel, à des effectifs de classe déjà pléthoriques. Plus grave, cette gestion gestionnaire les empêche même de se

vivre pleinement comme élèves d'une classe tant leur statut administratif est aléatoire... Même type de difficulté lorsqu'il s'agit d'accueillir des d'élèves « dys », parfois accompagnés d'AESH : certaines salles de classe ne sont simplement pas assez grandes, ou manquent souvent de tables et de chaises, pour accueillir autant de personnes !

Comment alors peut-on espérer répondre aux besoins de chaque élève en fonction de ses spécificités ? Cette incapacité régulière engendre une réelle souffrance des enseignants, alors qu'on ne nous donne plus les moyens de permettre la réussite des élèves. Dans ces classes surchargées, élèves et enseignants sont donc placés dans une situation favorisant leur échec, dont ils sont pourtant injustement tenus pour responsables ensuite.

Le nombre d'élèves dans le Secondaire augmente régulièrement dans la Marne, mais le nombre de professeurs, lui, ne cesse de diminuer !

Par conséquent, pour le SNES-FSU, très clairement, tout ne va pas bien !

Et les 2600 suppressions de postes dans le secondaire prévues pour 2019 annoncent une nouvelle dégradation de nos conditions de travail, qu'il nous faut empêcher !

Pour nous opposer ensemble à cette gestion purement budgétaire d'une situation qui sacrifie l'avenir de générations entières d'élèves, et qui ignore la souffrance des enseignants, nous avons besoin de vous : votez et faites voter SNES-FSU !

Yohan Odivart,
secrétaire départemental du SNES-FSU Marne

Aie confiance, aie confiance...

Si d'aucuns, après l'apothéose d'Emmanuel Macron et la nomination de ses plus fidèles échansons, avaient pu se laisser bercer de quelques illusions quant aux orientations politiques qui seraient prises par ce gouvernement, aujourd'hui, après un an et demi de gouvernance, tant en matière d'économie, de protection sociale, de santé... que d'éducation, plus personne n'est dupe, la communication soignée et pesée ne suffit plus à masquer le projet de société qu'il veut nous imposer... Et même la troupe de jeunes cadres dynamiques, enrôlés sous la bannière LREM (La République En Marche ou Le Radeau de la Méduse, où chacun cherche à sauver sa peau et à regagner des terres moins hostiles, avant le grand naufrage ?), semble aujourd'hui plutôt en pleine crise de foi, ne partageant peut-être pas la même vision, se refusant peut-être même à entraîner notre pays vers le CAP fixé...

Le SNES et la FSU, dès les premières semaines aux responsabilités de cette équipe, tandis que le Ministre Blanquer commençait à imprimer sa marque de fabrique libérale en distillant quelques mesures démagogiques, dites « de bon sens » (assouplissement des rythmes scolaires, rétablissement des classes bilangues, réhabilitation des langues anciennes, aménagements de la réforme du collège, rentrée en chantant) se sont montrés bien méfiants voire inquiets, engagés déjà contre certaines réformes (Loi Travail, SNCF...), dénonçant l'idéologie sous-jacente qui vise à libéraliser des pans entiers des services publics, le service public d'éducation ne faisant pas exception...

Ainsi, pour sa première rentrée, en septembre 2017, dans le grand enthousiasme d'une rentrée en musique, notre Ministre claironnait dans les médias sa noble intention de « construire l'école de la confiance », reposant sur le triptyque « L'École de la République, L'École des excellences, L'École de la bienveillance »,

soignant sa communication, se faisant tour à tour le chantre de la lutte contre les inégalités, de l'école inclusive, de l'innovation pédagogique, de la formation des enseignants, du renforcement du dialogue avec les parents, de la culture et des arts... Et aujourd'hui, avec la même démagogie, nous voyons se développer le doublement des classes de CP-CE1 dans les écoles de l'éducation prioritaire, s'installer le dispositif « devoirs faits » et les « stages de réussite » dans les collèges, s'appliquer l'interdiction du téléphone portable... et avec une certaine habileté voire une habileté certaine dans le choix des mots, nous assistons à la « revalorisation » de la voie professionnelle, la « transformation » du lycée, offrant ainsi à chaque élève la possibilité de trouver son « parcours de réussite »...

Malheureusement, derrière cette « com » qui pourrait en séduire plus d'un, sous couvert « d'adaptation aux besoins des élèves et aux situations locales », se conjuguent dérégulation de notre système éducatif et volonté de piloter les établissements (et les équipes pédagogiques) selon des indicateurs de performance tout droit sortis de la logique du « nouveau management public »..., ce qui doit nous faire craindre le pire pour nos statuts, nos salaires, nos métiers..., le budget 2019 et les 2650 suppressions de postes annoncées dans le second degré en étant la première conséquence concrète.

Ne nous laissons donc pas leurrer par ce projet d'École fallacieux qui creusera davantage les inégalités entre les élèves, les établissements, les territoires, et ensemble, avec tous les personnels attachés à un service public d'éducation de qualité, juste et ambitieux pour tous les élèves, adressons même à notre Ministre une motion de défiance, afin qu'il reconsidère la politique éducative qu'il mène, dans l'intérêt des élèves et le respect des person-

nels.

Dans les Ardennes, comme au chevet de notre petit département bien malade, après la visite du Premier des Ministres en août dernier et la mise en scène de sa déambulation dans les allées du Cabaret Vert, dynamique, tout sourire, à l'unisson du dynamisme local et de son économie souriante..., c'est la venue du Président soi-même qui est attendue les 6 et 7 novembre prochains...

Ave, E.M. Caesar, les Gaulois réfractaires à ta politique te saluent... mais au-delà des images polies d'une nuit passée dans le chef-lieu, d'un conseil des Ministres décentralisé à la Préfecture, d'un repas de travail avec les « acteurs de terrain » au Musée de l'Ardenne et la signature du fameux Pacte Ardennes, ce sont des actes concrets (et pas forcément « un pognon de dingue »...) que la population attend, les ouvriers au chômage, les retraités au pouvoir d'achat maltraité, les familles dans la grande pauvreté, les jeunes en recherche d'emplois (qui « traversent [pourtant] la rue »

tous les jours ...), les élèves en grandes difficultés, dont les perspectives d'avenir ne sont guère ensoleillées...

C'est en effet pour un tout autre projet de société, plus juste, plus solidaire, pour une toute autre École, ambitieuse, qui aide réellement ceux qui en ont le plus besoin et qui vise la réussite de tous, que les sangliers enragés que nous sommes porteront haut nos couleurs et nos valeurs, engagés au quotidien pour le maintien voire le développement des services publics sur tout le territoire, pour un service public d'éducation qui donne vraiment à tous les personnels les moyens d'accomplir leurs missions, qui offre réellement à tous les élèves la meilleure formation possible et la perspective d'un avenir meilleur.

Pour ces valeurs humanistes, pour une École de la République au service de tous, votons SNES-FSU !

Karine Fuselier,
Secrétaire départementale du SNES-FSU Ardennes

On a tous besoin d'une FSU plus forte !

Malgré les positions transparentes du SNES, sa présence active dans presque tous les établissements, certaines organisations syndicales sont en train de vous expliquer qu'elles sont les meilleures et qu'il faut dégager le syndicalisme majoritaire... Être dans la compétition électorale n'autorise pas que tous les coups soient permis et d'embrouiller à ce point les esprits.

La réforme des collèges 2016, comme auparavant, la réforme CHATEL et bientôt, le lycée à la carte, façon BLANQUER, le SNES-FSU n'en a jamais voulu et chacun se souvient de ceux qui ont le plus fermement et durablement lutté contre ces réformes : les militants du SNES compétents et présents sur le terrain. La FSU a refusé de construire un appareil syndical fait de « permanents » qui ont lâché le métier. Ne vous faites pas abuser par les outrecuidances de ceux qui ne représentent quasiment personne, ni de ceux qui rêvent de prendre la place du SNES..., ni de ceux qui sont dans la trahison de vos intérêts professionnels. Le SNALC et le SIES se réclament d'un syndicalisme indépendant. Soit. Qui peut démontrer que le SNES et la FSU seraient dépendants politiquement et financièrement ? De quel pouvoir ou parti politiques ? De quels subsides, de quels lobbies ? Le SNES, comme ces deux organisations, ne dépend que des cotisations de ses membres. Le SNALC, si agressif parfois sur les réformes passées est devenu un soutien à la réforme de BLANQUER, remarquez avec quelle

discretion il assume ce soutien. Il préfère déverser sa colère contre le SNES et la FSU qui a donné son accord à la réforme des carrières et à la création d'une classe exceptionnelle. Cet engagement s'est fait auprès du seul ministre (PEILLON) qui a accepté de négocier sur la base de revendications qui convenaient à la majorité. Les collègues qui avaient été préalablement sondés par nous-mêmes, auraient été trahis par le SNES, alors que nous ne sommes pas encore prêts à abandonner aucune de nos réserves et critiques sur le nombre et les conditions de promotion... et surtout, que nous avons constamment dénoncé le gel du point d'indice et plus que toutes les autres organisations, mobilisé pour des hausses salariales. C'est un détail, certainement ?

Le SNES n'est jamais dans la caricature des positions des autres syndicats et pourtant que pourrait-il dire ! Par exemple : la curieuse position du SGEN-CFDT et SE-UNSA qui soutiennent la présente réforme du lycée (après d'autres), mais qui nous rejoignent le 12 novembre prochain contre la suppression des postes dans le second degré. Alors que cette dernière est de toute évidence, conditionnée à cette réforme qui va réduire la durée des apprentissages pour les lycéens. Sans souligner que celle-ci va susciter pour la prochaine rentrée un vrai chamboule-tout : des mesures de carte scolaire, des BMP plus nombreux, des services partagés plus fréquents, l'augmentation du nombre moyen de classes à suivre, des emplois du temps plus com-

pliqués avec moins d'intégration possible pour des vœux personnels et d'ici deux ans, ce sera le plongeon dans « une évaluation à marche forcée ». Nous pouvons aussi déjà songer à la refonte complète de nos cours pour accompagner de nouveaux programmes... Aurons-nous de nouveaux manuels ? Pas si sûr et pour beaucoup ce sera la double peine avec l'insertion dans le tout numérique. Je sais que je ne rassurerai personne, si j'ajoute que le MEN ne nous abandonnera pas, car, on peut parier que nous disposerons d'un accompagnement institutionnel sous forme de tutoriels truffés d'une novlangue insupportable participant à notre épuisement. Et encore, je suis optimiste, car je ne parle pas du désarroi de nos élèves qu'au mieux nous observerons silencieusement ou qui, au pire, nous sera renvoyé en pleine face.

Pour ne pas perdre nos derniers repères professionnels, pour défendre notre pouvoir d'achat, le SNES et la FSU se sont mobilisés avec constance et n'ont pas failli, mais jamais nous n'avons subi de telles attaques en aussi peu de temps. Ne désespérez pas de notre force collective et confortez-la, car c'est la seule qui puisse impressionner le pouvoir.

Apportez vos voix à toutes les listes SNES et FSU et encouragez aussi tout autour de vous à voter SNES et FSU.

Laurent Bertrand,
Secrétaire départemental du SNES-FSU
Haute-Marne.



**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, À VOUS DE CHOISIR
À VOUS DE CONTINUER D'AGIR.**

**Pour un métier attractif donc revalorisé et respecté.
Pour un service public national d'éducation
efficace et ambitieux.**

Tout va bien, dans la meilleure école possible ? Montrons le par notre vote !

Les annonces de 2600 postes de professeurs en moins dans le second degré public et de 400 postes en moins de personnels administratifs pour le budget 2019, dans l'attente des budgets suivants, ne doivent pas nous inquiéter.

Nous sommes de vrais professionnels, nous avons choisi le service public, nous relèverons, comme toujours, le défi.

- * Quatre programmes en même temps en collège et même une réécriture de plusieurs d'entre eux pour cette rentrée.
 - * Fermeture de la SEGPA d'Arcis.
 - * Fermeture du CIO de Bar-sur-Aube.
 - * Réflexion, concertée, sur ce qu'on peut appeler une école du socle à Chaource.
 - * Des professeurs d'Allemand de collège quasi systématiquement sur plusieurs établissements dans l'Aube.
 - * Raréfaction du vivier en classe euro Allemand à Claudel avec la fin des dérogations.
 - * Parcoursup.
 - * Disparition des emplois aidés.
 - * Classes aux effectifs élevés, heures supplémentaires nombreuses, réunions qui se multiplient.
 - * Disparition quasi complète des postes de laborantins en collège.
 - * À la rentrée 2018 dans l'académie, moins 48 postes de professeurs en collège (dont moins 16 pour l'Aube) pour une augmentation prévue de 183 élèves. En tout 62 postes en moins.
 - * À la rentrée 2018 toujours, 10 cartes scolaires dans l'Aube pour des professeurs du second degré.
- Et la liste est non exhaustive...

On ne peut quand même pas se plaindre.

La cohorte 2006-2012, au volume de naissances d'un niveau inconnu depuis trente-cinq ans, va « peupler » le collège jusqu'en 2022 et le lycée jusqu'en 2027.

- * Heureusement que les heures supplémentaires imposées existent pour y faire face.
- * Heureusement que la réforme du lycée a été finement réfléchie pour diminuer les besoins de la DHG dès 2019.
- * Heureusement que la rénovation de la voie professionnelle a les mêmes objectifs dès 2019.
- * Heureusement que la fusion des académies permettra de rentabiliser le nombre de postes de personnels administratifs qui

restera.

- * Heureusement que les annonces contre les commissions paritaires et les CHSCT permettront de faciliter une « déconcentration managériale », de laisser les collègues... seuls.

Les collègues ont d'ailleurs su encore montrer leur enthousiasme cette année le 27 septembre au sujet de la voie professionnelle, le 9 octobre au sujet de la politique sociale du gouvernement et prochainement le 12 novembre sur la politique éducative dans son ensemble.

Et ne parlons pas des retraités. Des enthousiastes permanents, toujours dans la rue !

Dans ce contexte, le SNES et la FSU présentent des candidats aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Prenons l'exemple de cette jeune collègue dont le père syndiqué lui a offert sa syndicalisation lors de son année de stage.

Face à la réalité de la réforme du collège, son engagement se tourne vers un autre syndicalisme. Dans son établissement, elle reprend le secrétariat SNES-FSU, elle est tête de liste au CA, elle organise des HIS, elle a la confiance des collègues, même non syndiqués, qui

lui posent régulièrement des questions. Elle participe au congrès académique du SNES-FSU en 2016 au collège des Jacobins à Troyes et intègre alors la commission de dépouillement des votes internes du SNES-FSU. La même année, elle devient membre du bureau du SNES-FSU Aube et représente les collègues aubois au CTSD. En 2018 elle accepte d'être membre du bureau académique et de la Commission administrative académique du SNES-FSU. Attention, ce n'est pas un permanencier déchargé de cours que je vous décris, elle est bien toute la semaine devant ses élèves. Et maintenant elle souhaite devenir votre commissaire paritaire. Si c'est le cas, elle sera aidée dans cette tâche par la formation que nous organisons à Reims et par le soutien des commissaires paritaires plus aguerris.

Le travail déjà mené et à mener encore est important que ce soit pour répondre à des questions individuelles, pour défendre l'égalité entre collègues lors des opérations de carrière ou pour peser sur les décisions concernant l'avenir de la profession et du service public de l'Éducation. **Le SNES et la FSU ne peuvent le faire que si vous les soutenez, en votant pour eux et en vous syndiquant.**

Ce sont les syndiqués qui donnent de la force au SNES et à la FSU.

Alexandra George,
Secrétaire départementale du SNES-FSU Aube



Et en REP + ?

Le ministère vient seulement de présenter au SNES-FSU son projet de revalorisation de l'indemnité REP+ et le projet recèle quelques problèmes ! Il indique qu'une part de cette augmentation à l'horizon 2020 sera attribué... ou pas à l'ensemble de l'équipe de l'établissement (chef d'établissement inclus) sur la base de l'évaluation d'un projet d'établissement construit par l'ensemble de la communauté éducative.

Voilà donc comment le ministre JM Blanquer entend répondre à la commande gouvernementale d'introduire une part de salaire au

mérite chez les personnels d'enseignement et d'éducation.

La paye au mérite est-elle efficace ? Dans une logique d'évaluation par les résultats, le principe d'une évaluation au mérite peut certes paraître attractif pour les décideurs mais il soulève plusieurs interrogations et ne semble pas atteindre les objectifs escomptés quand on analyse les effets de cette mesure dans le cadre de certaines expériences étrangères, aux États-Unis notamment. Même dans le cas d'un bonus substantiel accordé aux enseignants qui affichaient initialement la valeur ajoutée la plus élevée (en tenant donc compte du niveau initial des élèves), les enseignants les plus « méritants » n'ont pas fait davantage progresser les élèves. Le néo ma-

nagement public théorise le rôle de l'évaluation comme celui de la carotte : vouloir la meilleure évaluation possible conduirait les personnels à une saine émulation et à une augmentation de la qualité du travail fourni. Dans la pratique, quel que soit le secteur d'activité, les faits sont têtus et montrent toujours les mêmes effets pervers : une détérioration des relations de travail au sein des équipes et la mise en place de systèmes visant à atteindre à tout prix les objectifs au détriment du travail bien fait.

Le SNES-FSU a rappelé que le travail collectif existe déjà dans les établissements de l'éducation prioritaire car sinon les conditions de travail empireraient à grande vitesse et que mettre une prime d'intéressement, fût-

elle collective, risque plutôt de désolidariser les équipes, de créer des tensions dans celles-ci que de les souder.

Le SNES revendique l'extension de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels de l'EP, y compris les AED.

La mise en place de la pondération en REP+ avait pour objectif affiché, via une réduction du service hebdomadaire, de permettre un exercice du métier dans de meilleures conditions (prise en charge des besoins particuliers des élèves, relations avec les parents...), sans obligation supplémentaire. Malheureusement ce n'est pas l'interprétation qui domine : les chefs d'établissement, voire même des collègues zélés, imposent ainsi des réunions. Les invitations à ces réunions nombreuses et leur thème peut même être déposé la veille ou le jour même de leur tenue.

Pour élaborer des projets qui ne recouvrent que peu l'activité en classe et viennent plutôt en complément ou en surplus ; pour des harmonisations de pratiques qui ne résistent souvent pas à l'épreuve du quotidien ; pour gérer des situations de crise ; pour la mise en place technique des réformes (partage de la marge, barème de l'oral brevet, projet de réseau ou d'établissement, devoirs faits...) ; pour évaluer les élèves en fin de cycle 3 ou 4... Ces réunions sont présentées par l'administration comme le développement d'un collectif de travail. Quand l'équipe pédagogique réussit à être à l'initiative, à affirmer ses besoins face à des directions qui ont d'autres objectifs, les collègues et les élèves peuvent tirer bénéfice de ce cadre. Mais souvent, il ne sert que de relais à l'averse des prescriptions. En tout cas, ce type de travail collectif impulsé par l'administration n'apporte pas ou peu de ressources

pour l'activité quotidienne dans la classe.

Pour répondre à ce besoin, des échanges entre pairs volontaires, sans présence de la hiérarchie, sans « production » à fournir, sans hypocrisie sur les prescriptions (adaptées, détournées ou ignorées pour certaines dans la réalité) sont un outil puissant aux effets en cascade sur le collectif et la défense des métiers. À condition aussi d'avoir un cadre qui exclut le jugement et qui permet d'atteindre la réalité du travail.
Le SNES revendique l'extension de la pondération REP+ à l'ensemble des personnels de l'EP.

Alors que cet automne devait être annoncée la modification de la carte de l'Éducation prioritaire pour la rentrée 2019, le Ministre a annoncé le gel de la carte actuelle pour une année supplémentaire. Le 2 octobre, il a missionné Pierre Mathiot, qui a déjà sévi sur la mission BAC et lycée, pour fournir des propositions à l'automne 2019 sur le sujet.

La communication du Ministre laisse envisager la fin de la politique de l'éducation prioritaire. Il évoque les « effets pervers » de la labellisation, notamment de la stigmatisation de ces établissements et de la fuite des parents de CSP favorisés, et souhaite un « changement de paradigme ». Il invoque alors de futurs indicateurs comme « les résultats des élèves » mais aussi « le climat scolaire et le bien être des élèves et des personnels ». Maniant sa communication avec art, ses propos semblent toujours pragmatiques mais ils passent sous silence les établissements sortis de l'éducation prioritaires alors que la situation socio-économique de leurs élèves se dégrade toujours (tous les lycées classés auparavant et certains collèges), du fait de la baisse du nom-

bre de réseaux d'établissements classés en métropole. Le rapport de France Stratégie, organisme en lien avec le Premier Ministre, de l'automne dernier appelait déjà à un resserrement de la carte de l'éducation prioritaire et à privilégier une allocation progressive de moyen au niveau national plutôt qu'à la poursuite d'une labellisation. Les établissements recevraient une allocation légèrement progressive des moyens en fonction des caractéristiques de leurs élèves. Sans label, quel suivi des moyens ? Quelles mesures (bonifications, indemnités, pondération) pour les personnels ?

Une relance ambitieuse de l'EP est nécessaire. Elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus, avoir pour leurs élèves les mêmes ambitions et exigences que les autres.

Le SNES-FSU continue de demander l'élargissement du nombre d'établissements classés en éducation prioritaire ainsi que l'inclusion des lycées dans cette carte, un horaire élève hebdomadaire plus important permettant notamment de diversifier les pratiques, des effectifs par classe limités à 20 en collège et à 29 en lycée.

Rudy Trevet



DÉFENDRE SON TRAVAIL

De nombreux chercheurs montrent que les **travailleurs français sont particulièrement attachés à la qualité du travail** qu'ils fournissent. On parle même d'honneur du travail. Ainsi, tous les jours les enseignants dépensent une énergie considérable et font appel à des trésors de créativité pour parvenir à faire un travail dont ils jugent qu'il apporte quelque chose aux élèves, qu'il peut les faire progresser. Et pourtant les empêchements sont nombreux, et des recherches font le constat qu'ils se renforcent. D'une part, ils peuvent provenir des situations de classe. Comment conserver l'attention d'une classe ? Mettre au travail les élèves ? Les faire entrer dans les apprentissages ? Gérer des conflits ?... Autant de situations qui ne sont pas des évidences. On ne peut pas les affronter simplement à l'aide de recettes toutes faites et elles nécessitent ressources professionnelles et dynamisme. D'autre part, les empêchements peuvent aussi être produits par l'institution. Augmentation des effectifs, changements de programme peu pertinents, diminution des horaires d'enseignement, réunions inutiles, imposition brutale de "bonnes pratiques", modifications d'organisations des établissements, tâches périphériques supplémentaires... Que de temps et d'énergie consommés au bénéfice de..., de... Et, bien, on ne sait pas !

Le problème est qu'une partie des empêchements sont considérés comme des critères de qualité du travail. Assister à des réunions que vous jugez peu utiles c'est du « travail collectif ». Donner du travail à la maison sous forme de classe inversée parce que les programmes sont infaisables, c'est faire preuve « d'innovation ». Alourdir votre charge de travail en écoutant des

heures d'enregistrement mp3 parce que les horaires de LV ont diminué et que vous ne pouvez pas faire pratiquer l'oral à 35 élèves en même temps, c'est de « l'investissement ». Tout cela, est bel et bien de l'investissement, du sacrifice même, c'est indéniable. Mais pourquoi y vient-on ? Pour améliorer la qualité du travail ou essayer de la maintenir contre vents et marées ?

La défense des conditions d'un travail efficace, de la liberté pédagogique et la promotion d'une véritable réflexion sur les pratiques sont liées à la question de la qualité du travail. La profession doit pouvoir s'exprimer sur les critères qui définissent un travail de qualité car il est inconcevable que ceux-ci ne soient imposés d'en haut.

Plusieurs recherches sur le travail montrent que l'absence de débat et de controverse sur ces sujets sont mortifères pour un métier. Se contenter d'appliquer avec une satisfaction en baisse ou ignorer les prescriptions et faire comme on l'entend dans son coin ne sont pas sans conséquences psychiques.

Le SNES-FSU se bat pour permettre aux salariés de pouvoir faire un travail dans lequel ils se reconnaissent, enjeu essentiel pour l'efficacité et la santé au travail.

Yannick Lefebvre



Professeur-e-s documentalistes : la lutte continue !



Après la parution de la tant attendue circulaire de mission de mars 2017, nombre d'entre nous ont caressé l'espoir, malheureusement souvent vain, que leur mission pédagogique soit enfin entérinée grâce à la parution de programmes et d'horaires d'enseignements officiels dans les emplois du temps des élèves. Pourtant, le décret de 2014 et la circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015 semblaient conformes à nos revendications : « Situation particulière des professeurs documentalistes.

Concernant les professeurs documentalistes, le décret n'opère pas de distinction entre les enseignants des différents corps qui peuvent être chargés, avec leur accord, de fonctions de documentation et ceux ayant été recrutés par la voie du Capes de documentation. Ils doivent assurer un service hebdomadaire de 36 heures dans les conditions présentées ci-dessus. Les 30 heures peuvent comprendre, avec leur accord, des heures d'enseignement telles que définies au 1 du B du I de la présente circulaire. Chacune d'elle est alors décomptée pour la valeur de 2 heures. Les intéressés ne peuvent bénéficier d'heures supplémentaires. »

Le décret semblait enfin acter un fait établi : les professeurs documentalistes, comme leur nom l'indique, enseignent... Mais à ce jour, aucun texte ni programme officiel n'est venu entériner cette réalité.

Par ailleurs, le tout récent rapport intitulé « À l'école des arts et de la culture », publié le 17 septembre dernier, nous laisse perplexes... On y voit le retour des centres de connaissances et de culture, une injonction au partenariat accrue entre les CDI et les bibliothèques, et surtout une attaque frontale sur un élément qui est au cœur de notre mission, à savoir l'éducation aux médias et à l'information : « L'année 2019 verra également le déploiement progressif de l'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque, avec le renfort de jeunes en service civique. » Est-ce à dire que des jeunes en service civique peuvent remplacer les personnels titulaires et formés que nous sommes ?

À cela, s'ajoute d'autres éléments sur lesquels il nous faut réagir au plus tôt : la revalorisation de l'indemnité de sujétions particulières en-deçà de l'acceptable et sa désindexation sur l'indice, l'absence de mention des professeurs documentalistes dans la réforme du lycée, l'absence des professeurs documentalistes dans les réflexions menées sur les nouveaux programmes, la réflexion sur une modification de l'EMI et du rôle des professeurs documentalistes à l'Assemblée Nationale.

Nous continuerons à être mobilisés pour faire évoluer nos revendications sur notre profession, et nous comptons sur votre soutien pour nous y aider. Tous ces points seront abordés au cours du stage académique du 29 novembre, consacré aux professeurs documentalistes. Nous espérons vous y voir nombreux !

Élodie Géas et Alice Petit



INDISPENSABLES AED !

Essentiels au fonctionnement quotidien des établissements, les AED sont pourtant trop souvent méconnus des équipes enseignantes, car remplacés après 6 ans, voire parfois seulement 12 mois, de contrat.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées, n'est pas en reste pour exiger une valorisation des missions effectuées comme AED. Il faut faciliter les VAE et obtenir un accès simplifié aux concours de la Fonction publique par de réels allègements de service.

Le SNES-FSU revendique de meilleures conditions de rémunération pour tous, et, en particulier, la prime REP pour les AED exerçant en éducation prioritaire. Entre les différents « postes » de surveillance (gestion des entrées/sorties, de la restauration, des études...) ou la contribution aux activités du foyer et plus récemment au dispositif « Devoirs Faits » et bientôt le suivi de l'interdiction des portables en collège, les missions des AED se sont diversifiées et surtout intensifiées. C'est pourquoi, plutôt que le développement des contrats civiques qui précarisent la jeu-

nesse, le SNES-FSU demande un vaste plan de recrutement d'AED pour créer de l'emploi, socialement accessible aux jeunes et pour multiplier le nombre d'adultes en vie scolaire pour accompagner les élèves.

Pour tous problèmes à l'intérieur de votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter.

aed@reims.snes.edu

Permanences AED le jeudi 29 novembre 2018 de 14h30 à 17h30 et lundi 3 décembre 2018 de 14h30 à 17h30

Annie Bécret



Pour être encore mieux informé et défendu.

Pour participer à la réflexion syndicale sur la formation et le métier d'enseignant.

Pour contribuer à l'élaboration des revendications de la profession.

REJOIGNEZ le syndicat représentatif du second degré !

Sortie des CPE du statut dérogatoire : le SNES sonne le tocsin !

Au printemps dernier, le Conseil d'État a effectué une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction Publique puisque non-enseignants. Les conséquences de la sortie du régime dérogatoire pour les CPE sont multiples et graves :

• Chute du nombre d'élus en CAPA

L'impact de cette décision s'est tout de suite concrétisé sur le projet d'arrêté des « commissions administratives paritaires » compétentes pour les CPE. Pour notre académie, nous passerons de 8 à 4 sièges en CAPA, affaiblissant ainsi le poids des représentants des syndicats dans le cadre des opérations de carrières et de mutations, mais aussi la qualité du travail de suivi. Avec cette baisse du nombre d'élus, la composition des instances représentatives va en outre se traduire par une représentation sans rapport avec celle du corps puisque 2 sièges représenteront 30 % des CPE (1 en classe EX et 1 en HC) quand 2 représenteront les 70 % en classe normale.

• Modification des règles pour le mouvement.

En juin, la DGRH annonçait aux organisations syndicales que, dans le cadre du mouvement inter académique, les CPE et les PsyEN ne bénéficieraient plus du même barème que les enseignants.

Quelle sera la prochaine étape ? Nous attendons la note de

service (prévue au BO du 08/11/18) pour en mesurer les effets. La refonte d'un barème d'accès à la hors-classe spécifique ? Ou la remise en cause de notre statut au profit d'un glissement progressif vers l'équipe de direction et d'un transfert de compétences des CPE vers les professeurs principaux ? La sortie du statut dérogatoire met fin à l'alignement historique des instances de gestion des personnels d'enseignement, d'éducation et des psychologues, qui a permis tant d'avancées conjointes à tous les corps. Avant même la mise en place de la réforme du paritarisme prévue dans le cadre du chantier CAP 22 de « rénovation du contrat social » dans la Fonction Publique, les CPE, avec les PsyEN, font les frais de la politique de casse du paritarisme. Le SNES-FSU est une organisation syndicale pluri catégorielle : il s'est toujours construit avec et pour les CPE. Cela nous a permis de peser dans les instances représentatives, mais également d'avancer avec les enseignants dans la défense d'un service public d'éducation ambitieux.

Les élections professionnelles qui auront lieu du 29 Novembre au 6 Décembre devront être l'occasion pour tous les CPE de montrer leur attachement au paritarisme **en votant massivement en décembre prochain.**

DERNIERE MINUTE : Le dispositif et le barème seront identiques à ceux des enseignants.

Guy Bourgeois.



NON-TITULAIRES : contre la flexibilisation de tous les personnels !

Le rapport d'information n°522, enregistré à la Présidence du Sénat le 30 mai 2018 sur le recours aux personnels contractuels par Monsieur Longuet, qui fait suite à l'enquête de la Cour des comptes communiquée à la commission des finances du Sénat en mars 2018, a donné lieu à une attaque stratégique contre la gestion de tous les agents de l'Éducation Nationale, visant, au prétexte de réduire le recours aux contractuels et mieux assurer le remplacement, à modifier les obligations de service des fonctionnaires ainsi que les droits des contractuels enseignants.

Concernant les non titulaires enseignants, bien loin d'endiguer leur recours jugé coûteux et excessif, par une formation aux concours ambitieuse, et un véritable plan de titularisation, la présidente de la Cour des comptes a dénoncé la « rigidité » du statut des fonctionnaires, ainsi que celle des non titulaires dont la gestion, calquée sur celle des titulaires (par l'application des décrets et arrêtés de 2016), le problème du remplacement générant un recrutement de non titulaires enseignants

dont les salaires représenteraient un coût exorbitant.

Elle suggère quelques solutions parmi d'autres :

- réactiver le décret de 2005 (remplacement à l'interne par des titulaires),
- annualiser le temps de service des titulaires,
- rendre plus souple le recrutement des non titulaires,
- contourner le contrôle paritaire...

Un message clair sur une volonté de flexibiliser tous les personnels, titulaires ou non, en dynamisant le statut via la critique du décret de 2014, ainsi que l'amélioration des conditions de travail obtenues par les luttes du SNES et actées dans le décret 2016-1171.

Le SNES dénonce les conséquences de « la réforme d'ampleur » recommandée par la Cour des comptes, afin de contrer la mise en place d'une « doctrine d'emploi » délétère.

Nadine Krantz

Élections
professionnelles du
29/11 au 6/12/2018

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes
fsu **Le SNES,**
pour agir ensemble

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

snes
fsu

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Voter S.N.E.S. c'est voter pour l'efficacité

Les élus du S.N.E.S, vous pouvez compter sur eux.

Certifiés, adjoints d'enseignement.

Liste présentée par le SNES (FSU) et le le SNESup (FSU)
19 titulaires, 19 suppléants



Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. M. RICHOILLEY Jean-Claude – histoire-géographie – Collège Guillaumet, Mourmelon-le-Grand – 51
2. Mme FUSELIER Karine – lettres classiques – Collège Bayard, Charleville-Mézières – 08

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme MESSAOUDI-NOBEL Laetitia – histoire-géographie – Collège Bayard, Charleville-Mézières – 08
2. M. BELLEIL François – histoire-géographie – Lycée Chagall, Reims – 51
3. M. ROUFFIGNAC Renaud – histoire-géographie – Collège Duruy, Châlons-en- Champagne – 51
4. Mme ACCART Marie-Line – mathématiques – Collège de la Brie Champenoise, Montmirail – 51
5. M. BERTRAND Laurent – ses – Lycée Bouchardon, Chaumont – 52
6. Mme DORKEL Marie-Madeleine – allemand – Lycée Verlaine, Rethel – 08
7. Mme BECRET Annie – histoire-géographie – Lycée Jaurès, Reims – 51
8. M. JANIN Didier – mathématiques – Lycée Bazin, Charleville-Mézières – 08
9. Mme LEVASSEUR Véronique – documentation – Collège Charpak, Bazancourt – 51
10. Mme SORET Nadine – lettres modernes – Collège La Source, Rilly-la-Montagne – 51

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. M. LEFORT Olivier – mathématiques – Lycée Verlaine, Rethel - 08
2. Mme PETIT Alice – documentation – Collège Monnet, Epernay – 51
3. Mme GEORGE Alexandra – histoire-géographie – Lycée Marie de Champagne, Troyes – 10
4. Mme MIGNON Pascale – anglais – Collège de Colombey, Colombey-les-deux-Eglises – 52
5. Mme VOLLONDAT Célia – lettres modernes – Lycée Roosevelt, Reims – 51
6. M. BERNARD Alexis – mathématiques – ZR Saint-Dizier Lycée Saint-Exupéry, Saint-Dizier – 52
7. Mme BLIARD Grace – anglais – URCA, Reims – 51
8. Mme GEHIN Raphaëlle – mathématiques – Lycée Chagall, Reims – 51
9. Mme PLANCON Chloé – mathématiques – Collège Pasteur, Sermaize-les-Bains – 51
10. Mme LELOVSKY Charlotte – svt – ZR Troyes Lycée Herriot, Sainte-Savine – 10
11. Mme GEAS Elodie – documentation – Collège Schuman, Reims – 51
12. M. TRAMUSET Sébastien – sciences-physiques – Lycée Brière, Reims – 51
13. Mme DELANNOY Caroline – anglais – Lycée Hessel, Epernay – 51
14. M. PIGRET Benoît – technologie – Collège Université, Reims – 51
15. M. ODIVART Yohan – histoire-géographie – Collège Schuman, Reims – 51
16. Mme RANAIVOSON Myriam – éducation musicale – Collège Billa, Tinquex – 51
17. M. BALLY Alexandre – histoire-géographie – Lycée De Gaulle, Chaumont – 52
18. Mme DUMOULIN-MOY Valérie – éducation musicale – Collège Uni-

versité, Reims – 51

19. M. DONEGANI Raphaël – philosophie – Lycée Saint-Exupéry, Saint-Dizier – 52
20. Mme AMICO-BOURGEOIS Lorédana – anglais ZR Reims Collège de Coubertin, Cormontreuil - 51
21. Mme PETRON Claire – anglais – Collège Université, Reims – 51
22. Mme POCAS Diana – sciences-physiques – Lycée Verlaine, Rethel – 08
23. Mme LEMAN Marthe – lettres modernes - Lycée Roosevelt, Reims - 51
24. M. DELFOUR Bastien – histoire-géographie – ZR Troyes Collège Brossolette, La Chapelle-Saint-Luc - 10
25. Mme OPIARD Virginie – lettres modernes – Lycée Jaurès, Reims – 51
26. M. LEFEBVRE Yannick – histoire-géographie – Collège Université, Reims - 51



Agrégés et assimilés

Liste présentée par le SNES (FSU), le SNESup (FSU), le SNEP (FSU)
9 titulaires, 9 suppléants.

Classe exceptionnelle et Hors classe :

1. Mme LAGAUCHE Maryline – géographie - Lycée Arago, Reims - 51
2. Mme MICHALSKI Michèle - économie et gestion - URCA, Reims - 51
3. Mme RAOUX Dominique – histoire-géographie - Lycée Bouchardon, Chaumont - 52
4. Mme HOURLIER Emmanuelle – anglais - Lycée Colbert, Reims - 51
5. Mme BERTHELOT Louise – histoire - Collège Renoir, La Porte-du-Der - 52
6. Mme GEORGES Joëlle – mathématiques - Lycée Clemenceau, Reims - 51
7. M. THAI Georges – anglais - Lycée Jaurès, Reims - 51
8. M. LOPEZ Frédéric – physique appliquée - Lycée Chagall, Reims - 51

Classe normale :

1. M. CHANOIR Yohann – histoire - Lycée Jaurès, Reims - 51
2. M. ROGISSART Etienne – mathématiques - Lycée Sévigné, Charleville-Mézières - 08
3. Mme VAILLON Angéline – lettres classiques - Collège Moulin, Marigny-le-Châtel - 10
4. M. CARPENTIER Matthias – eps - Collège Thibaud de Champagne, Fismes - 51
5. M. TREVET Rudy – mathématiques - Collège Brossolette, La Chapelle Saint-Luc - 10
6. Mme THERY Claire – sciences-physiques - Lycée Libergier, Reims - 51
7. M. HANNIER Nicolas – allemand - Lycée Le Château, Sedan - 08
8. M. PEDUZZI Maxime – lettres modernes - Lycée Arago, Reims - 51
9. M. KLOS Edouard – histoire - Lycée Herriot, Sainte-Savine - 10
10. Mme FOLLEREAU Sophie – génie civil - Lycée Arago, Reims - 51
11. Mme THIERY Zoé – arts appliqués - Lycée Chagall, Reims - 51
12. M. GIRARDIN Christophe – histoire-géographie - Lycée Jean Jaurès, Reims - 51

Se syndiquer :
connaître ses droits,
pour mieux se défendre
et faire évoluer
nos métiers.

Conseillers principaux d'éducation

Liste présentée par le SNES (FSU) et le SNUJEP (FSU)
4 titulaires, 4 suppléants.



Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. Mme OLIVO Corine – Lycée François 1er – Vitry-le-François – 51
2. Mme HERNANDEZ Véronique – Collège M. Bastié – Reims – 51

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M. BOURGEOIS Guy – Lycée G. Brière – Reims – 51
2. Mme NOBLE Marie-Laure – Lycée Europe – Reims – 51

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. Mme COUTANT Laurence – Collège des deux vallées – Monthermé – 08
2. M. RISSER Thomas – Collège Joliot Curie – Reims – 51
3. Mme GELMINI Valérie – Lycée De Gaulle – Chaumont – 52
4. Mme FOQUET Sandrine – Lycée Marie de Champagne – Troyes – 10

Professeurs d'enseignement général de collège

Liste présentée par le SNUipp (FSU), le SNES (FSU) et le SNEP (FSU)



2 titulaires, 2 suppléants.

1. M. ROYER Dominique, PEGC Classe Ex Collège Joliot-Curie, REIMS
2. Mme POIROT Clotilde, PEGC Classe Ex Collège Euréka, PONT-STE-MARIE
3. M. MAESO Gérard, PEGC Classe Ex Collège Raymond Sirot, GUEUX
4. Mme JACQUET Carole, PEGC Classe Ex Collège Paul Fort, REIMS)

Psychologues de l'Éducation Nationale



Liste présentée par le SNES (FSU) et le SNUIPP (FSU)
4 titulaires, 4 suppléants.

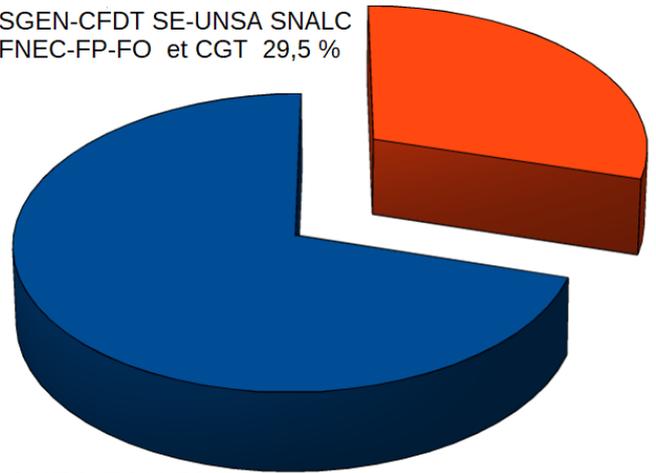
Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme DELAHAYE Natacha – Circonscription de Reims Sud – Reims – 51
2. Mme ROBERT Laurence – Circonscription de Romilly-sur-Seine – Romilly-sur-Seine – 10

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

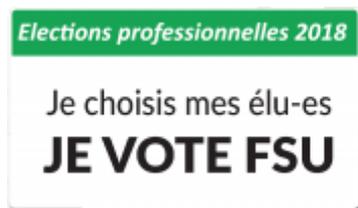
1. Mme MAHALAINE Soraya – CIO – Reims – 51
2. Mme RUCKEBUSCH Ghislaine – Circonscription de Revin – Revin – 08
3. Mme COURTES Sophie – CIO – Epernay – 51
4. M. DAVID Arnaud – Circonscription de Châlons-en-Champagne ASH – 51

■ SGEN-CFDT SE-UNSA SNALC
FNEC-FP-FO et CGT 29,5 %



■ SNES-FSU 70,5 %

Répartition en pourcentage des sièges en CAPA
Notre nombre, c'est votre force.



Demande de bulletin d'adhésion.

à remettre au responsable SNES de votre établissement ou, à défaut, à faire parvenir directement à la section académique qui vous transmettra un bulletin d'adhésion, ou adhérer en ligne sur le site <https://reims.snes.edu>.

NOM : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. : Mél. :

Catégorie : Échelon : Discipline :

Établissement :

Déclare vouloir adhérer au SNES et demande un bulletin d'adhésion.

Date : Signature :

NB : la cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% de son montant.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : COMPOSITION ET RÔLE

Elles sont composées pour moitié de représentants désignés de l'Administration et pour moitié de représentants élus du personnel. Ces commissions donnent notamment un avis sur la carrière des fonctionnaires (depuis le statut de la Fonction Publique de 1946).

Pour les personnels relevant du champ de syndicalisation du S.N.E.S., il existe :

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA ou CAP pour les PEGC) qui sont en particulier compétentes pour :

- ◇ les mutations et les premières affectations et réintégrations (phase intra du mouvement des personnels) ;
- ◇ le calcul du barème des phases inter et intra ;
- ◇ les réaffectations après mesure de carte scolaire, dans le cadre du mouvement intra ;
- ◇ les révisions des appréciations RV de carrière ;
- ◇ l'avancement d'échelon (certifiés et assimilés, PEGC, CPE, Psy-EN, Directeurs de CIO) ;
- ◇ l'accès au corps des certifiés, des agrégés, des CPE, des directeurs de CIO ;
- ◇ l'accès à la hors classe et la classe exceptionnelle des certifiés, des agrégés, des CPE, des PEGC ;
- ◇ l'affectation des titulaires affectés sur zones de remplacement ;
- ◇ l'affectation des stagiaires ;
- ◇ l'attribution des A.P.A. (affectations provisoires académiques) ;
- ◇ l'attribution des congés de formation et des postes adaptés (ex-réadaptation) ;
- ◇ les mesures disciplinaires ;
- ◇ les titularisations des certifiés stagiaires (par listes d'aptitude ou ex titulaire d'un autre corps).

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) qui sont compétentes pour :

- les mutations, premières affectations et réintégrations (phase inter : affectation dans une académie) ;
- l'avancement d'échelon des agrégés et assimilés ;
- l'accès au corps des certifiés, agrégés, CPE (par liste d'aptitude ou par détachement de catégorie A) ;
- l'examen des refus définitifs de titularisation dans le corps des certifiés (par liste d'aptitude) ;
- l'accès à la hors classe et classe exceptionnelle des agrégés ;
- la gestion des détachés ;
- les mesures disciplinaires (seulement celles des agrégés stagiaires et des détachés).

Dans les Commissions Administratives Paritaires,

les représentants du SNES contrôlent la régularité et l'équité de toutes les opérations concernant les carrières des collègues et interviennent pour défendre votre dossier personnel et les intérêts collectifs des personnels. Le nombre de nos élus nous permet de préparer en équipe toutes les commissions. Leur compétence est largement reconnue. Il est donc très important de contacter les représentants du SNES pour votre mutation, avancement, etc. et d'envoyer une fiche syndicale.

Nous avons essayé de décrire en quelques mots le rôle et l'importance des CAPN et des CAPA.

Les Commissions Consultatives Paritaires Académiques des personnels non titulaires.

Cette année, les personnels non titulaires voteront en même temps que l'ensemble des personnels soit entre le 29 novembre et 6 décembre. Il existe toujours deux CCP :

◆ **La CCP des non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation.**

◆ **La CCP des non titulaires non enseignants,** Assistants d'Éducation, assistants pédagogiques, AESH, intervenants langues étrangères, ...

- Elles sont compétentes en ce qui concerne :
- ⇒ les affectations (pour les CCP des non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation) ;
 - ⇒ les licenciements ;
 - ⇒ les problèmes individuels en fonction des demandes.

Élargir les compétences de ces commissions permettra de mieux vous protéger face aux conséquences de la précarité. Les syndicats de la FSU se battent pour que les compétences de ces commissions soient élargies (aux recrutements ou aux mutations par exemple).

Ces commissions sont consultatives mais sont aussi une plate-forme pour exprimer vos revendications et défendre vos droits !

Annie BECRET.



DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

JE VOTE !



Élections
professionnelles du
29/11 au 6/12/2018

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



Le SNES,
pour agir ensemble

GUIDE PRATIQUE DES ÉLECTIONS



Comment créer l'espace de vote ?

Accédez au site elections2018.education.gouv.fr

Tapez votre adresse professionnelle et cliquez sur *continuer*. Puis sur *ok, j'ai compris*. Vous recevrez un message sur votre messagerie professionnelle (plus ou moins long). Cliquez sur le lien qu'il contient. Créez votre mot de passe selon les indications données et pensez à le conserver. Cliquez sur *Ok, j'ai compris*. Pensez alors à vérifier les données qui vous concernent et les scrutins auxquels vous participez (maximum 4 selon les corps).

TRÈS IMPORTANT : il vous sera indispensable d'utiliser votre messagerie électronique professionnelle (ne pas confondre avec lprof). Il faut impérativement vider régulièrement votre boîte ac-reims (ainsi que la corbeille) car la capacité est réduite.

L'identifiant permettant d'accéder au bureau de vote électronique sera transmis avec la **notice de vote** à partir du 5 novembre sous pli cacheté à l'ensemble des électrices et des électeurs.

Pour les personnels affectés dans les établissements, il sera transmis par le chef d'établissement, le directeur d'école ou le chef de service contre élargement.

Pour les autres personnels, il sera transmis à l'adresse personnelle par voie postale.

Il est possible de demander le changement de son identifiant (en cas de vol par ex.) jusqu'à la clôture du scrutin.

Le scrutin se déroulera du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre sous forme électronique. Le 6 décembre, le vote sera organisé sur le lieu de travail, des postes informatiques étant spécifiquement dédiés à cette opération.

Voici les grandes étapes du vote :

1. Accédez au site elections2018.education.gouv.fr pour créer votre mot de passe avec votre adresse mail professionnelle
2. **Conservez l'identifiant qui vous sera transmis par courrier papier d'ici au 29 novembre**
3. Avec votre mot de passe et votre identifiant, accédez à l'espace vote entre le 29 novembre et le 6 décembre.

Nous sommes tous dotés d'une adresse de messagerie professionnelle, même si nous ne l'utilisons pas nécessairement. En effet, la communication étant dématérialisée dans de très nombreux établissements, nous recevons de plus en plus de courriels à des adresses différentes : adresse privée transmise au secrétariat, adresse de l'ENT quand il y en a un, messagerie i-prof, ou bien encore l'adresse électronique professionnelle, prenom.nom@ac-reims.fr.

C'est cette adresse qui sera utilisée pour une partie des opérations liées aux élections professionnelles. Nous allons donc tous en avoir besoin. **Il est indispensable de l'activer si vous ne l'avez pas encore fait.**

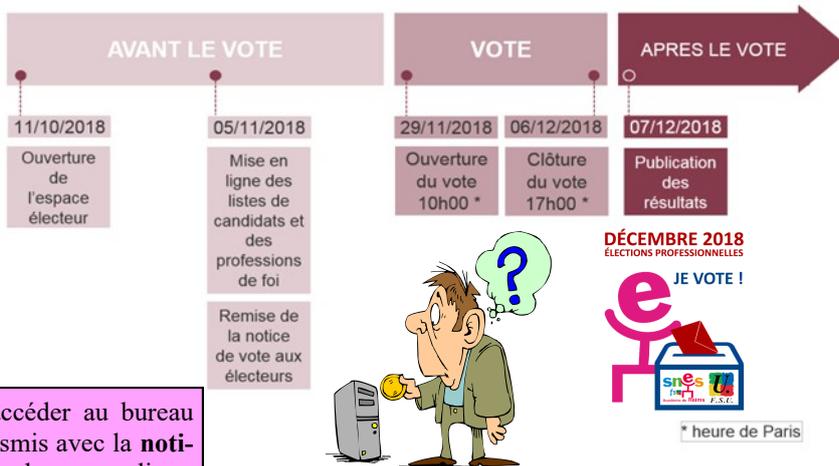
Si vous avez perdu cette adresse ou ses modalités d'accès, vous trouverez sur le site du snes : elections2018-education.fr toutes les indications pour le faire.

Si vous craignez une instrumentalisation de cette adresse par votre chef d'établissement ou votre inspecteur, rien ne vous empêchera une fois les élections passées de retrouver vos habitudes d'évitement. **Si votre boîte est saturée, il faudra commencer par la vider, et vider la corbeille.**

Pour accéder à votre messagerie professionnelle, vous pouvez utiliser un logiciel de messagerie ou vous connecter à celui que votre rectorat met à votre disposition.

Chaque électeur aura accès à plusieurs scrutins en fonction de son corps de métier et de son affectation. Les principales instances :

- les Comités Techniques (CTM (Ministériel) et CTA (Académique) : agents titulaires, stagiaires et non titulaires (**contrat signé avant le 28/09/18**) en fonction de l'affectation ;
- les Commissions Administratives Paritaires (CAPA et CAPN) : agents titulaires ;
- les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) : agent non titulaires de contrat public.



Pour voter concrètement :

- 1 entrer dans votre espace électeur.
- 2 cliquez sur **je vote**.
- 3 saisir identifiant (notice) et mot de passe (espace électeur) et cliquer sur **connexion**. Vous allez pouvoir voter.
- 4 choisir le premier scrutin, toutes les listes apparaissent, chercher et sélectionnez celle du SNES-FSU pour les CAPA et CAPN ; celle de la FSU pour les CCP ; celle de la FSU pour les CTA et CTM en cliquant sur **liste choisie** et cliquez sur **suite**.
- 5 la liste sélectionnée apparait.
- 6 cliquez sur **je vote** pour voter. Récupérer une preuve de vote
- 7 cliquez sur **poursuivre** pour voter à tous les scrutins.

Des espaces de vote sur les lieux de travail.

Des espaces de vote aménagés avec un ou plusieurs ordinateurs seront mis à disposition le **6 décembre 2018** pour voter. Ils sont installés dans les établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées), dans les services académiques et départementaux, dans les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur aux horaires suivants : de 9 h à 17 h.

En cas de difficultés, contactez d'urgence la section académique du SNES (03 26 88 52 66).

Fin du scandale de la promotion à l'ancienneté.

Dans l'Éducation Nationale, le « mérite » est contingenté. Pour des raisons normales de maîtrise de son budget, le pourcentage et le nombre précis de personnes qui seront promues est strictement défini à l'avance. Dans l'ancien déroulement de carrière, 20 % des collègues à chaque passage d'échelon devaient être punis, ils devaient être ceux qui passaient le plus de temps dans l'échelon. Ni promus au grand choix, ni au choix, ils étaient les promus à l'ancienneté. La majorité n'avaient pas démerité en fait. Les promotions se faisant toutes disciplines confondues, ils étaient simplement dans des disciplines où les inspections étaient moins fréquentes ou la notation plus basse



**Ce sont votre avenir,
vos conditions
de travail
qui sont en jeu :
ne vous laissez
pas faire !
Il est temps d'agir !**

que dans d'autres. Ils pouvaient aussi travailler dans des établissements éloignés du rectorat. Des collègues voyaient leur déroulement de carrière se modifier suite à une simple mutation. Ou encore simplement, ils étaient inspectés au mauvais moment, juste après la possibilité de passage au grand choix, ce qui les défavorisait souvent. Le SNES-FSU intervenait d'ailleurs auprès du rectorat pour pointer ces inégalités flagrantes qui pouvaient se voir corrigées à terme. De toute façon, le système nécessitait 20% de punis. Qui peut regretter son abandon ? Désormais, le nouveau déroulement de carrière permet à tous, au minimum d'avoir un déroulement égal à l'ancienne progression au choix.

Yannick Lefebvre

Agrégés, certifiés : le syndicalisme réel



Nous pourrions aller en commission et considérer que le classement établi par l'administration est le bon, puisque le mérite des collègues est reconnu mais nous serions l'UNSA. Ou alors nous pourrions n'évoquer que des dossiers de collègues que nous connaissons, syndiqués peut-être, mais

alors nous serions le SNALC. Nous pourrions ne pas envoyer d'« expert » (personne désignée par l'organisation syndicale pour la représenter) et là nous serions le SGEN. Nous pourrions aussi nous contenter d'attaquer le SNES et la FSU parce qu'ils ont signé l'accord PPCR et nous serions toutes les organisations syndicales réunies.

Mais nous sommes le SNES et nous savons que le mérite, c'est quelque chose de très subjectif et encore plus avec des quotas (quotas d'avis...) et notre conception de la défense du collectif est loin du clientélisme.

Nous sommes le SNES et nous considérons que même si l'accord PPCR n'est pas parfait, il a permis la création de la classe exceptionnelle et nous sommes présents en commission pour demander des améliorations :

- entre février et juin, les conditions d'accès au vivier 1 ont évolué. Il reste beaucoup à faire et certains collègues (formateurs, collègues de LV, lettres qui ont des heures en BTS...) sont encore lésés. Examiner chaque situation des collègues refusés au titre du vivier a permis de « rattraper » des situations.

- si nous n'avions pas examiné les dossiers attentivement, aurions-nous noté que des collègues avaient



vu leur avis baisser ? Bien évidemment, les réponses de l'administration étaient bien embarrassées mais parce que nous sommes le SNES, nous tenons à signaler ces cas flagrants d'injustice pour les collègues qui se voient lésés sans aucune raison (la volonté d'un chef d'établissement de « se venger » ? Un quota qui leur est défavorable ?...).

- la classe exceptionnelle est censée évaluer l'ensemble de la carrière : comment expliquer des modifications d'appréciation entre février et juin ? Oui, cela gêne les autres organisations syndicales que nous prenons le temps d'évoquer toutes ces situations en commission, mais nous sommes le SNES et nous faisons ce pour quoi nous avons été élus.

Et il reste beaucoup à faire mais nous sommes le SNES et avec vous nous continuerons à œuvrer pour que la carrière d'un plus grand nombre de collègues soit améliorée. Nous pourrions nous contenter de vous demander vos voix pour les élections, mais nous vous les demandons parce que nous les utilisons pour faire valoir vos intérêts.

Esther Jobertie

**Elections professionnelles
du 29 Novembre au 6 Décembre 2018**

**Votez SNES !
Votez FSU !**



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Quand le SNES intervient, il est écouté et respecté, car sa connaissance des dossiers est sûre, sa représentativité reconnue, son indépendance certaine, son opiniâtreté redoutée.

Élections professionnelles : c'est aussi élire les représentants des personnels au CTA et CTM.

Depuis les élections de 2011, c'est par le suffrage direct des électrices et des électeurs que les membres des comités techniques ministériels et académiques (CTM et CTA) sont renouvelés. La FSU, dont le SNES fait partie, est toujours largement majoritaire et détient 5 sièges sur les 10 du CTA. Les 5 sièges restants sont partagés entre 2 autres organisations syndicales.

Cependant, l'instauration du vote électronique en 2011 avait fait chuter le taux de participation, c'est encore plus vrai pour le CTA que pour les CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique), instance qui gère nos carrières. Pourtant la représentativité réelle des organisations syndicales est mesurée seulement à partir des votes pour les CTA et CTM. Il est donc crucial de ne pas oublier de voter aussi pour ces instances avec la liste FSU. Le CTA est une instance qui n'est pas très connue des personnels, c'est pourtant un lieu important du dialogue social avec l'État et ses représentants, rectrices et recteurs. Aussi est-il nécessaire de rappeler ici les compétences de ce CTA.

Il est présidé par la rectrice, et c'est au sein de cette instance que se décline la politique académique : les priorités académiques, la carte des formations, le plan académique de formation des personnels, le bilan social. C'est aussi dans cette instance que se décide la répartition et la gestion des moyens attribués par le ministère de l'Éducation Nationale après le vote de la Loi de Finances par le Parlement. C'est donc aussi un lieu où l'on débat de la politique nationale en matière de choix éducatifs. De la maternelle jusqu'au post-bac, de la répartition des moyens entre les 4 départements, des postes, des dotations horaires, des ouvertures et des fermetures de sections, d'options... Bref, ce CTA a compétence pour tout ce qui relève de la politique scolaire de notre académie.

Notre délégation (5 titulaires et 5 suppléants qui peuvent tous siéger) est à l'image de nos professions : professeurs des écoles, professeurs du second degré, personnel d'éducation, administratif, d'orientation et de santé. Nous sommes chacune et chacun en capacité d'intervenir dans nos champs de compétence (écoles, collèges, lycées, services) mais aussi sur tous les sujets concernant nos métiers.

Lors des préparations de rentrée, nos liens avec les sections syndicales (S1) des établissements nous amènent à pouvoir intervenir de façon précise et argumentée. Nos interventions sont toujours écoutées, et parfois entendues, dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des personnels. Il ne faut pas oublier aussi que les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, auquel les personnels ont plus souvent recours sont une émanation directe du CTA, les représentants des personnels SNES-FSU et des autres syndicats de la FSU y fournissent un travail essentiel, et, à l'exception des Ardennes, les secrétaires des CHSCT sont tous de la FSU. C'est une force de proposition et parfois d'opposition face à l'administration.

Nous avons donc besoin de vos suffrages en ces temps d'élections pour continuer à dénoncer en particulier les conséquences désastreuses de la réforme du lycée et dans cette instance **nous sommes les seuls à le faire !** À faire des propositions allant dans le sens d'une amélioration des conditions d'étude pour les élèves et des conditions de travail pour les personnels.

La FSU a besoin de vos voix, pour faire entendre votre voix dans tous les comités au niveau de l'État qui président à l'avenir de l'Éducation et de la Fonction Publique, tel que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique où il est parfois bien difficile de défendre notre et votre conception des services publics et des fonctionnaires avec un statut protecteur.

Notre légitimité ainsi renouvelée sera notre force dans un lieu de dialogue social où il y a une juste confrontation des idées et des choix.

Christophe GIRARDIN.

Liste des candidats présentés par la FSU pour le CTA



GIRARDIN	CHRISTOPHE	51	SNES
DESIMPEL	ISABELLE	10	SNUIPP
CAMBRÉSY BAESCH	CHARLOTTE	51	SNASUB
CARPENTIER	MATTHIAS	51	SNEP
PETIT	ALICE	51	SNES
DEVALLÉ	RÉGIS	52	SNUEP
BROCCARD	MAUD	52	SNUIPP
BOURGEOIS	GUY	51	SNES
VOLLONDAT	CÉLIA	51	SNES
RICHOILLEY	JEAN-CLAUDE	51	SNES
CIERZNIAK	NADINE	10	SNEP
JORQUERA	GHISLAINE	51	SNUIPP
AJAGA-LEBEAU	BERNADETTE	51	SNICS
KRANTZ	NADINE	08	SNES
DEBAY	CAROLE	51	SNASUB
CZAMAR	SOPHIE	08	SNUIPP
DELAHAYE	NATACHA	51	SNUIPP
BECRET	ANNIE	51	SNES
CLAD	JÉRÔME	08	SNUIPP
FAUCONNET	ANNABELLE	51	SNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le lycée en marche... arrière ?

Il fut une époque où le lycée tendait vers la démocratisation, pour permettre ensuite au plus grand nombre de faire des études supérieures...

Mais depuis ? Où en sommes-nous, notamment depuis les dernières élections professionnelles ?

En 2014, le SNES-FSU, au côté des professeurs de lycée, demandait instamment au Ministère un bilan de la réforme Chatel. Les collègues de STI essayaient de s'adapter à de nouvelles disciplines. Le Ministère a affirmé que tout allait bien au lycée, sans présenter de véritable bilan ; le Rectorat nous a expliqué que les professeurs de STI vivaient très bien les changements de leurs enseignements. Peu d'entre eux disaient à leurs inspecteurs-évaluateurs que ça n'allait pas bien dans leur enseignement. Pour enseigner il faut s'adapter. Ils l'ont fait...

De leur côté, les collègues de langues vivantes essayaient de s'adapter à des épreuves locales en cours d'année tout en gardant des heures pour enseigner. Les professeurs de langues vivantes sont souvent précurseurs. Une nouvelle réforme pointe son nez. Réforme du bac. Et réforme du lycée. Deux en une !

Réformer le bac, pourquoi pas ? Mais, aujourd'hui, c'est à une casse que nous assistons. Si ce diplôme n'est plus ni vraiment national ni vraiment le premier grade universitaire, grâce à cette autre réforme qu'est Parcoursup, alors est-ce encore le baccalauréat ? Ce n'est pas vraiment un progrès qui s'annonce.

Car la sélection de Parcoursup pourrait bien être renforcée par une sélection selon les établissements qui rentreraient en concurrence entre eux avec la réforme du bac. Tous ne proposeront pas les mêmes spécialités, et 40 % de la note d'examen relèverait du contrôle local.

Le SNES-FSU entend des collègues que cela rassure : leurs élèves ne seront plus saqués par d'autres professeurs d'autres établissements. Chacun supportera la pression de son chef, de ses élèves et de leurs parents pour évaluer l'examen qui ne sera donc plus national. Des différences entre établissements existaient déjà. Nous l'entendons aussi. Mais les enseignants du supérieur savaient que nous préparions nos élèves aux mêmes épreuves, quel que soit leur établissement d'origine.

L'examen ne sanctionnerait plus vraiment les années du secondaire, puisque l'évaluation s'étalerait sur les deux dernières années. Oui, oui, en bonne partie en cours d'année. Quand on disait que les professeurs de langues sont souvent précurseurs. Si vous trouviez, professeurs de lycée, qu'un ou deux bac blanc(s) en terminale c'était déjà lourd, vous risquez de ne pas voir, dans cet aspect de la réforme non plus, un grand progrès.

Dans cette réforme à marche forcée, les élèves devraient choisir des spécialités, peut-être une option, en fonction de ce que les établissements pourront proposer. S'ils faisaient mal leur choix en seconde, si leur famille

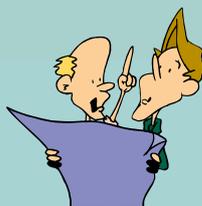
n'était pas au fait du système pour les guider, alors leurs choix leur fermeraient les portes de certains domaines du supérieur. Il faudrait qu'à quinze ans, ils sachent ce qu'ils feront comme cursus d'études, et que leurs choix et leurs goûts n'évoluent plus.

Si l'établissement dans lequel ils sont en seconde ne proposait pas la spécialité de leurs rêves, alors ils pourraient, peut-être, aller la suivre ailleurs. S'il y a d'autres lycées dans leur bassin. Ou s'inscrire au CNED. Et si vous avez du mal à l'entendre, il faudrait alors penser que ce sont les personnels qui seraient appelés à faire davantage encore de complément de service. À moins que leur poste ne soit supprimé, si les élèves n'ont pas choisi leur spécialité plutôt que celle du collège. Ou si la spécialité « transversale » est enseignée par une autre discipline.

Cette démarche, dans la réforme, vise donc aussi à faire disparaître des disciplines en plus de mettre celles-ci en concurrence au sein d'un même établissement. Car qui, par exemple, du prof d'histoire-géo ou du prof de SES enseignerait l'histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques ? D'après les premiers échos sur les contenus, les deux peuvent le faire ou aucun ; car les contenus ne comportent pas vraiment de SES, mais pas vraiment d'histoire non plus, ni de vraie géopolitique. Avec une telle démarche, la spécialisation dans la transdisciplinarité parviendrait à vider nos disciplines - voire nos enseignements - de leur contenu et donc de leur sens.

La bonne nouvelle, c'est qu'une telle réforme réclame toujours moins de profs. Ça tombe bien : depuis les années Sarkozy, on en manquait ! Et la crise du recrutement de professeurs mal payés, pressurés et malmenés parfois s'intensifiait. Il est donc prévu de pouvoir fermer de nombreux postes, d'en transformer beaucoup en HSA. C'est le retour du « travailler plus pour gagner plus ». Et tant pis si vous travailliez déjà pas mal ! Puisqu'on ne veut pas vous augmenter, puisqu'on a recongelé le point d'indice... Mais ça ressemblerait bien à une démarche libérale qui détruit sans complexe l'emploi public, le service public, le lycée public, notre bien commun. Alors si vous ne voulez pas de ça, si vous refusez ces régressions, dites-le avec le SNES-FSU.

Célia Vollondat



**PLUS DE 42 HEURES
DE TRAVAIL
PAR SEMAINE**

LE SNES SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL

snes
fsu

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Il était une fois... la Réforme des Collèges

Alors que les réformes du bac et du lycée arrivent à grands pas telles le grand méchant loup, il semblerait que la première partie du conte aie déjà été écrite. Le ministre Blanquer ne se cache pas, depuis son arrivée, de vouloir continuer le travail entamé au collège. Mais deux ans après cette réforme, qu'en reste-t-il et surtout, **dans quel état sont les collèges en 2018 ?**

On nous avait promis un bouleversement pédagogique, une évolution considérable dans la manière de travailler des enseignants et une révolution pour les élèves dans la construction de leurs apprentissages. Accompagnement Personnalisé, Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, Parcours divers et variés... Le tout en renforçant l'autonomie des établissements pour que chaque équipe puisse adapter ses dispositifs à son public grâce à une « marge de manœuvre » salubre.

Commençons par l'AP dont le bilan est simple à faire. Il s'agissait avant la réforme d'un dispositif qui permettait de travailler autrement avec les élèves, et bien souvent avec des groupes réduits, « en dehors » des heures de cours. Aujourd'hui, les heures d'AP se font en classe entière et doivent être intégrées aux heures d'enseignement des matières concernées. Certes, cela permet dans certains cas de mixer des groupes classes lorsque ces heures sont installées en barrettes, mais le nombre d'élèves y est rarement réduit et le nombre d'heures de cours dans la matière en pâtit. Sauf lorsque l'AP sert finalement à continuer le cours...

Passons logiquement aux EPI. La pédagogie de projet existait déjà avant leur apparition et de nombreux dispositifs interdisciplinaires avaient cours dans les établissements. D'ailleurs, la première année, de nombreux EPI n'étaient que le « recyclage » de projets qui existaient déjà avec une nouvelle formalisation. Les EPI devant être mis en place sur les heures d'enseignement, les horaires ont rarement été fléchés ou comptés et, un an plus tard, l'assouplissement de la réforme les a plus ou moins condamnés. Il ne subsiste la plupart du temps, en fonction des

établissements, qu'une contrainte administrative – chronophage – permettant d'estampiller certains projets « EPI ». Seule conséquence notable, la pratique qui consistait jusqu'alors à ficeler les projets à la machine à café a été officialisée voire institutionnalisée.

Quant aux différents Parcours, que faire du Parcours avenir lorsqu'on observe le sort actuel fait aux Psy-EN qui n'ont quasiment plus les moyens d'intervenir dans les établissements, que dire du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel qui n'a de parcours que le nom dans la plupart des établissements, faute de moyens et de temps de concertation encore une fois. Il en va de même pour le **Parcours citoyen et le Parcours éducatif de santé**, qui ne ressemblent pour le moment, lorsqu'ils sont renseignés, qu'à des catalogues d'actions menées successivement au cours de la scolarité. **En réalité, aucun de ces Parcours ne répond réellement aux exigences de cohérence et de progressivité annoncées.**

Pour finir, je ne vous ferai pas l'affront, chers collègues, de revenir sur la **réforme des programmes** – sans repères annuels – pour l'application desquels nous aurions dû, localement, mettre en place des progressions spiralées. Finalement, les fameux programmes de cycles semblent dans la plupart des cas – fort heureusement – ne pas avoir résisté au découpage annuel une fois passés entre les mains des concepteurs de manuels et des équipes pédagogiques. **Et puisque nos vacances d'été pourraient sans doute nous pousser au décrochage scolaire, c'est le 29 juillet dernier que les ultimes modifications u programme en maths, français et EMC ont été publiées. Cerise sur le gâteau, on veut nous consulter sur les « repères annuels » à mettre en place pour ces programmes. Enfin ! ? Certes, à la veille des vacances d'automne... Toujours pour ne pas décrocher... À moins que ce ne soit dans l'espoir inverse ?**

Finalement, peu de choses sem-

blent donc avoir changé. Reste à se demander si l'on doit vraiment le regretter. Pas si sûr. En effet, la Grande Méchante Réforme du Collège au dents acérées n'a finalement pas réussi à faire fuir les professionnels que nous sommes face à nos responsabilités. **La mise à mort des disciplines et la déstructuration des enseignements ont finalement été évités, et l'inégalité d'enseignement sur le territoire à laquelle on pouvait s'attendre a été, pour le moment, ralentie.**

Cependant, même en évitant le pire et en obligeant les ministères successifs à reculer sur certains points, **le principal objectif semble bien, lui, avoir été atteint : les dotations ont baissé, le nombre d'élèves dans les classes ne cesse d'augmenter et de fortes économies ont pu être réalisées.** L'autonomie sur la fameuse « marge de manœuvre » n'a fait que mettre en concurrence les disciplines et dispositifs, **permettant ainsi au nouveau management public de faire son effet, et rendant symboliquement responsable, plus encore, les équipes enseignantes de l'échec de leurs élèves, alors qu'il s'agit bien de l'échec d'un système qui reste totalement à repenser.**

Et bien entendu, on continue à instaurer des économies par des procédés de plus en plus aberrants mais qui, isolés, passent inaperçus. Ici on supprima un poste de chef d'établissement adjoint et on distribua quelques HSA aux enseignants pour qu'ils fassent de l'administratif. Là, n'ayant à notre disposition qu'un professeur de maths pour les 4^e et 3^e, on confia les cours de mathématiques de 6^e et 5^e à des professeurs de technologie ou de sciences physiques en sous service. Et sans doute ne sommes-nous pas au bout de nos surprises.

Attention donc ! Si aucune révolution pédagogique n'a eu lieu, la révolution budgétaire et managériale, quant à elle, est bien En Marche et a chaussé ses Bottes de Sept Lieues.

Alice Petit



Élections
professionnelles du
29/11 au 6/12/2018

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



**Le SNES,
pour agir ensemble**

L'ÉSPÉ est mort, vive l'INSP ?

Le ministère, constatant que la formation dispensée à l'ÉSPÉ ne satisfait ni l'institution, ni les usagers, compte transformer les ÉSPÉ en INSP (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat), sans pour autant que l'on sache précisément si les changements iront beaucoup plus loin que le seul changement de nom. En attendant l'ÉSPÉ a pris, cette année encore, un contingent de 180 stagiaires du secondaire, moins étoffé que l'année précédente du fait notamment des suppressions de postes proposés aux concours.

La gestion est ardue, tant le profil des stagiaires est varié. À côté des traditionnels concours internes et réservés, on trouve ainsi des stagiaires ayant déjà théoriquement enseigné, des stagiaires ayant la première année de Master et devant valider la deuxième afin d'obtenir le concours et des étudiants titulaires du M2 qui n'ont en théorie que l'épreuve du feu de leurs classes à passer. Craignant sans doute que ces derniers «ne s'ennuient», le ministère a décidé en 2014 d'obliger les titulaires de M2 à suivre une formation - le «Diplôme Universitaire» - à la valeur diplômante toute relative. Plus complexe encore, ces différents profils se divisent entre stagiaires du premier degré et du second degré.

Si les titulaires d'un M1 sont prioritairement affectés à proximité de leur lieu de formation, la plupart du temps Reims, ce n'est pas le cas des M2, ventilés sur l'ensemble de l'Académie. D'où une multiplication des lieux de formation, puisqu'il faut également tirer parti des sites départementaux de l'ÉSPÉ, utilisés par les stagiaires du 1^{er} degré.

Certains stagiaires se retrouvent ainsi à sillonner notre belle académie du sud au nord pour suivre leur formation. Ces voyages, épuisants à la longue, ne facilitent pas la préparation des cours... D'autant que la plupart des stagiaires n'est pas indemnisée au kilomètre pour leurs trajets vers les lieux de formation mais touche désormais «l'IFF», Indemnité Forfaitaire de Formation, se montant à 1000 euros pour l'année. Cette indemnité réjouit probablement les stagiaires en poste dans la proche couronne rémoise qui toucheront 1000 euros par an pour des trajets limités. Elle satisfait nettement moins les stagiaires de l'Aube, des Ardennes et de la Haute-Marne, qui voient leur budget transport exploser et pour qui les 1000 euros ne suffiront pas (loin

de là) à combler le remboursement des frais de déplacement vers Reims. Plus complexe encore, nombre de stagiaires poursuivent leur formation sur plusieurs sites, certains se retrouvant privés de toute indemnisation du fait des «subtilités» législatives qui régissent les frais de déplacement.

Les voyages forment la jeunesse ! Certes, mais lorsque vous vous levez avant l'aube, pour vous rendre sur Reims afin de suivre un DU dont l'utilité est plus que discutable tout en sachant que vous y serez de votre poche en fin d'année, cela peut aigrir assez rapidement... Pour le stagiaire M2, c'est plus simple, il n'a pas le choix. Il doit parfois traverser l'académie pour suivre sa formation (indispensable pour le précieux sésame). Dans ce cas il revient épuisé à la maison en se demandant quand il va préparer ses cours ou corriger ses copies, tout en essayant de boucler ses fins de mois. En effet, le salaire des stagiaires, s'il a été légèrement revalorisé grâce au PPCR, est désormais soumis à une CSG elle aussi revalorisée et surtout qui n'est pas compensée, à l'inverse des fonctionnaires déjà en poste les années antérieures.

Un fonctionnaire stagiaire nous expliquait lors d'un stage l'an dernier qu'il se souviendrait avant tout de cette année «comme une longue année passée sur la route». Les changements de fond dans la formation et son organisation sont donc nécessaires.

Dans le cadre actuel, la formation initiale durant l'année de stage est jugée souvent inadaptée, lourde et stressante. Les dysfonctionnements nombreux placent les stagiaires dans des situations difficiles, voire invivables : surcharge de travail, responsabilité de classes à examen, problèmes pour rencontrer le tuteur / la tutrice, pressions de la hiérarchie, injonctions contradictoires, parcours non adaptés aux titulaires de M2, contenus de formation en décalage, comportement infantilisant de certains formateurs. Les stagiaires utilisés comme moyen d'enseignement font souvent de nombreux kilomètres pour participer à des formations parfois inadaptées à leurs attentes... Le SNES-FSU exige que ces nouveaux collègues soient placés dans des conditions de stage dignes qui favoriseraient l'apprentissage du métier et leur titularisation.



François Belleil

Psy EN, CIO, la bataille continue !

L'annonce brutale de la fermeture des CIO a eu lieu en avril 2018. On a d'abord parlé de la fermeture de tous les CIO de France puis d'un nouveau maillage territorial. En clair, il ne resterait plus qu'un CIO par département. 530 CIO en 2013, au mieux 99 très bientôt ? Plus de veille documentaire, plus de collectif de travail puisque les Psy EN seraient affectés en établissement. Dans ces conditions, comment le public non scolarisé aura-t-il accès à des conseils en orientation ? Par qui et où seront reçus les élèves arrivant de l'étranger ? Les décrocheurs ? Les phobiques scolaires ? Sans compter que les CIO sont ouverts pendant les vacances scolaires, pas les établissements ! Des CIO de plein vent se sont mis en place un peu partout, avec article de presse à Reims. Les Psy EN ont expliqué au public les risques de fermer un service public tel que les CIO

D'autres manifestations ont eu lieu, à Reims et à Paris. Les collègues portent des badges qui alertent le public et qui leur permet d'expliquer ce qu'il se passe, sans que personne ne le sache. Des pétitions dans tous les CIO ont permis de récolter de nombreuses signatures des consultants en CIO, outrés de ce projet de fermeture. Des courriers d'information aux partenaires, fédérations de parents, chefs d'établissement et élus ont été rédigés collectivement et des audiences en direction des députés ont eu lieu à Sedan, Reims, Châlons et Vitry le François. En plus des manifestations locales, le temps fort de la mobilisation a été la grande manifestation du 5 juin à Paris rassemblant plus du tiers de la profession des CIO et Dronisep.

Depuis l'annonce des fermetures des CIO et la mobilisation massive de la profession, le ministère s'est voulu rassurant mais entretient le flou sur ses intentions. Après le discours du premier Ministre au congrès

DÉCEMBRE 2018
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



des Régions de France, nos craintes se précisent !

Les collègues de la Dronisep de Reims ont fait une rentrée bien morose... Ils seront transférés aux régions au 1^{er} janvier 2019. Dans quelles conditions ? Quelles seront leurs missions ? Où vont-ils les exercer ? Autant de questions qui restent sans réponse...

Le rapport de l'IGAENR désignant les services des DRO qui devraient être transférés aux régions a été diffusé aux personnels de l'ONISEP vendredi 28/09.

Les élèves et leurs familles ne vont plus pouvoir bénéficier des brochures Onisep gratuites, permettant à tous un accès à l'information objective et neutre. Même chose pour toutes les ressources à destination des équipes éducatives, des parents et sur le handicap. Quid du fonctionnement en réseau de l'ONISEP, où le national et le régional sont en constante interaction ? Les différentes mobilisations ont permis d'instaurer une convention entre l'Etat et les régions pour garantir l'équité d'accès à l'information sur l'orientation sur l'ensemble du territoire. Mais les régions seront tentées de valoriser des formations et métiers correspondant aux besoins économiques locaux. Toutes n'ont pas les mêmes priorités...

Les collègues se sont mobilisés contre ce projet. Dans notre académie, un collectif de travail s'est mis en place pour réfléchir aux différentes actions à mener. Il est constitué de Psy EN, de DCIO et de personnel administratif. Cette année sera décisive, nous devons rester mobilisés. Les Psy EN ne sont pas là pour faire de l'adéquation formation-emploi ! **C'est tous ensemble que l'action portera ses fruits ! Votez SNES, votez FSU.**

Sophie Courtes

